

Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Canton de Dourdan

> ARRETE DU MAIRE AM/080/2025

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE À UN ADJOINT DURANT LES ABSENCES DE MADAME LE MAIRE

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à :

Madame Isabelle PEREZ, 4ème Adjointe au Maire, durant les absences de Mme le Maire du 27 octobre au 2 novembre 2025 inclus.

Article 2: Le présent arrêté prendra effet à compter du 27 octobre 2025.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau, Mme. Isabelle PEREZ, 4^{ème} Adjointe au Maire.

Fait à Breuillet le 13 octobre 2025.

DE BREUIKLET *

Mme Le Maire

Véronique MAYEUI